



- Renforcer les conditions de succès des entreprises
- Inventer et organiser des services pour tous
- Valoriser les ressources de façon responsable et solidaire

## Stratégie de développement local

*Agir pour un territoire de coopérations  
et d'économie responsable !*

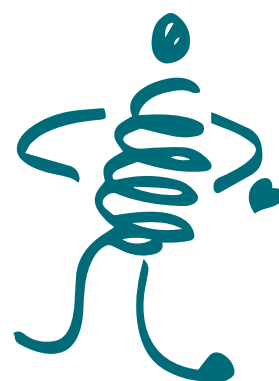


Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



# Sommaire

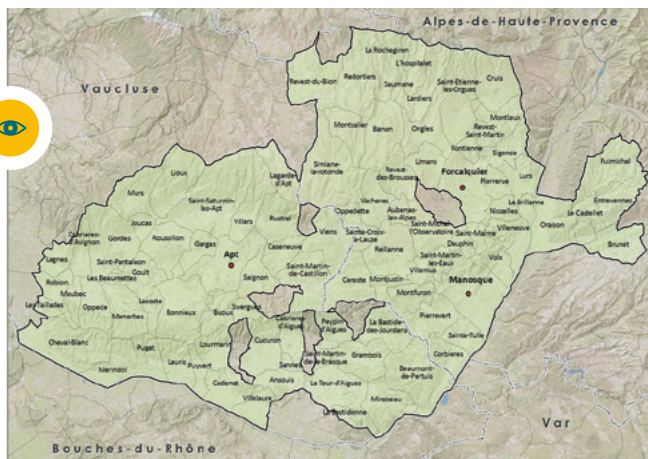
1	Le territoire du GAL Haute Provence Luberon et son périmètre d'actions.....	p 3 à 7
1.1	Description du territoire du GAL Haute Provence Luberon.....	p 3
1.2	Présentation du diagnostic partagé de développement local.....	p 3
1.3	Présentation des structures porteuses et de leurs stratégies de territoire.....	p 7
2	La stratégie ciblée du territoire du GAL Haute Provence Luberon.....	p 8 à 11
2.1	Présentation de la stratégie ciblée.....	p 8
2.2	Justification des choix stratégiques.....	p 8
2.3	Prise en compte dans la stratégie ciblée des enjeux de la transition énergétique et écologique.....	p 10
2.4	Mise en œuvre de la coopération au service de la stratégie ciblée.....	p 10
3	Mobilisation des acteurs locaux.....	p 12 à 16
3.1	Processus d'élaboration de la candidature.....	p 12
4	Le Plan de Développement.....	p 17 à 19
4.1	Objectifs stratégiques et résultats attendus.....	p 17
4.2	Présentation du plan de développement du GAL pour la mesure 19.2.....	p 19
5	Fonctionnement du GAL.....	p 20 à 23
5.1	Gouvernance pour la mise en œuvre de LEADER.....	p 20
5.2	Présentation de la structure porteuse du futur GAL.....	p 21
5.3	Fonctions de l'équipe techniques du GAL.....	p 22
5.4	Le GAL devient service instructeur, de nouvelles tâches lui incombent.....	p 23
5.5	Mutualisation.....	p 23
5.6	Processus LEADER simplifié.....	p 23



# 1 Le territoire du GAL Haute Provence Luberon et son périmètre d'actions

## 1.1 Description du territoire GAL Haute Provence Luberon

Le périmètre retenu par le Groupe d'Action Local (GAL) Haute Provence - Luberon pour la programmation LEADER 2014 - 2020 regroupe 96 communes. Il couvre les territoires du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) et le Pays de Haute Provence (PHP), exception faite de Cavaillon et de Pertuis pour le PNRL, et des 12 communes de Durance Luberon Verdon Agglomération situées sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon pour le PHP.



Le territoire compte ainsi 141 760 habitants (INSEE, 2012).

L'actuel périmètre est moins étendu mais plus peuplé que celui de la précédente candidature (101 communes et 131 625 habitants).

A l'instar des 4 premières candidatures portées sur le territoire<sup>1</sup>, elle est portée par le Pays de Haute Provence en partenariat étroit avec le Parc naturel régional du Luberon<sup>2</sup>.

Elle s'articule avec la candidature présentée par le GAL Confluences Autour du Verdon, portée par le Pays Asse Verdon Var Vaïre, construite en partenariat avec le Parc naturel régional du Verdon. Afin de privilégier l'intégrité des territoires des 2 Parcs en respectant l'axe de jonction géographique constitué par la rivière Durance, il a en effet été décidé de soustraire 12 communes, membres du Parc du Verdon, du périmètre de l'ancien territoire.

## 1.2 Présentation du diagnostic partagé et des enjeux de développement local

Le diagnostic a mis en évidence un territoire riche de sa dynamique démographique et de son attractivité. Le territoire du GAL reste néanmoins soumis à des risques de disparités territoriales, dont certaines qui pourraient, pour partie, être accrues par la disparition progressive de certaines activités.

**Dans son diagnostic, comme dans les perceptions des acteurs de terrain, le territoire du GAL apparaît comme étant dans une phase de transition.**

### Un espace attractif fort de ses dynamiques démographiques

#### Enjeux

**La réduction des écarts territoriaux au sein d'un espace dynamique et attractif**

Le GAL Haute Provence Luberon regroupe 96 communes réparties en 7 Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération. Ce vaste territoire de 2 360 km<sup>2</sup> compte 141 760 habitants, dont près d'un tiers concentrés sur l'agglomération manosquine (INSEE 2012). Près des 2/3 de cette population réside dans un espace à dominante urbaine. A l'inverse, **37 communes comptent moins de 500 habitants.**

Avec des densités allant de 10 hab./km<sup>2</sup> à 392 hab./km<sup>2</sup>, le territoire est soumis à d'importantes disparités, entre des zones directement soumises à l'influence de la métropole Aix - Marseille et des espaces intégralement ruraux. Il recoupe ainsi plusieurs territoires de projet (Pays et Parc naturel régional du Luberon). Depuis 1962, la population du territoire a été multipliée par deux, gagnant plus de 75 000 habitants en 60 ans. **Depuis 1990, elle a augmenté de 26 %, progressant 2 fois plus vite que la population régionale.**

Cette croissance est le fruit d'un solde migratoire positif, à l'inverse d'un solde naturel stagnant. Ce constat témoigne d'une forte attractivité qui contrebalance un certain vieillissement démographique (un tiers des habitants a plus de 60 ans). Sur cette même période, la part de population active suit la même courbe à un taux annuel de +1,5%. Cette évolution accompagne une restructuration de la population active avec une montée en puissance des professions intermédiaires et des employés, à l'inverse des agriculteurs (-39%). Témoin de phénomènes de paupérisation sur le territoire, le revenu médian met en lumière des écarts qui se creusent entre un Sud « plus riche » que les espaces « très ruraux » à l'Est et au Nord du territoire.

### Un bon niveau de services... à surveiller

#### Enjeux

**Le maintien des services de proximité publics et privés pour tous les habitants du territoire**

En matière de **services de proximité**, les situations sont contrastées. Les services non marchands ont progressé de 54 % contre 45 % pour les activités marchandes. En 2012, plus de 6 000 personnes travaillent dans le secteur commercial (+32 % entre 1990 et 2012, soit +87 % pour le grand commerce et +48 % pour le commerce de proximité non alimentaire). Dans le secteur de l'enseignement, les emplois ont eu tendance à augmenter alors que le nombre d'élèves scolarisés tendait lui à stagner, voire à décroître.

L'**action sociale** occupait 4 500 personnes en 2012 (+ 68 % entre 1990 et 2012). Au-delà de la prise en charge des personnes âgées, l'accueil des jeunes enfants a lui aussi nettement progressé.

<sup>1</sup> Successivement par le SIVOM du Pays de Forcalquier, le Pays de Giono, le GAL Luberon - Lure puis le Pays de Haute Provence

<sup>2</sup> Par délibérations 2014-01 du Conseil d'Administration du Pays de Haute Provence en date du 06 mars 2014 et 2014-CS-35 du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon en date du 01 juillet 2014

Au final, une grande partie de la population se trouve à proximité d'un pôle de services, à l'exception de quelques espaces au Nord et au Sud-Est du territoire.

Les **services de santé**, liés à l'évolution démographique et au vieillissement, ont augmenté de 35% depuis 20 ans. Cependant, entre 2008 et 2013, les emplois salariés dans les activités pour la santé humaine et dans l'action sociale sans hébergement ont diminué de 19 % alors qu'elles ont augmenté de 12 % et 4 % au niveau régional.



**Ces chiffres témoignent de situations diverses à l'échelle du territoire** comme l'illustre la répartition des professions médicales : en 2012, les 183 médecins généralistes étaient implantés sur 46 communes, les 94 chirurgiens dentistes étaient localisés dans 34 communes, les 325 infirmiers et infirmières sont eux localisés sur 63 communes du territoire. **Malgré un taux de couverture satisfaisant, ces constats appellent à**

**certains points de vigilance quant au maintien de ce niveau de service et à la qualité des prestations délivrées.** Des observations qui font écho avec la situation de certaines activités artisanales et agricoles.

Au regard de la situation en PACA, la part des emplois de la sphère présentielle, activités locales de production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des résidents ou des touristes, est légèrement plus faible sur le territoire qu'en moyenne régionale (70 % contre 72 %).

**Ce phénomène laisse entrevoir la tendance au vieillissement des chefs d'entreprises des TPE et des artisans.** Il existe donc un **risque de disparition de certaines activités à court terme** (coiffure, boucherie, boulangerie). **L'accompagnement à la reprise de ces activités s'annonce comme un enjeu primordial pour le territoire.**

### Un territoire touristique aux potentialités économiques variées

#### Enjeux

**Une économie équilibrée incluant la relance des activités agro-alimentaires et la consolidation des activités touristiques**

**L'économie résidentielle du territoire apparaît comme équilibrée** avec des revenus issus à part égale des navetteurs, des retraités et du tourisme. **L'emploi s'est fortement développé sur le territoire du GAL Haute-Provence Luberon.** Entre 1990 et 2012, le nombre d'emplois a augmenté de 30 %, soit près de 10 300

emplois nouveaux créés. La base productive a vu les secteurs des services aux entreprises, de la chimie et parachimie, et de

la logistique se développer au détriment de ceux de l'agro-alimentaire. Malgré une augmentation du nombre d'emplois dans les services publics administratifs, c'est le secteur domestique qui reste prépondérant (+ de 55% des emplois, essentiellement dans le domaine du social – santé et des services – commerces). On dénombre près de 44 000 emplois sur le territoire. Plus d'un sur deux sont occupés dans les 18 230 entreprises. **Le chômage était de 9 % (2013), soit 0,7 points en-dessous de la moyenne régionale.**

**Un tiers des actifs occupés travaillaient hors du territoire du GAL (pendulaires avec le Pays d'Aix).** Parallèlement, 11% des emplois du territoire sont occupés par des actifs « extérieurs ».

La structure économique, avec des secteurs à très forte spécialisation, présente un portrait spécifique par rapport au profil économique de la région PACA. Ainsi, les emplois dans l'industrie chimique sont proportionnellement quatre fois plus représentés qu'en PACA, la culture ainsi que la production animale et la chasse 2 fois plus importantes, tout comme l'industrie alimentaire.

A l'inverse, on compte des secteurs légèrement sous-représentés, dont les emplois dans l'administration publique et les transports.

**L'activité touristique** affiche une hausse annuelle de la population résidente de 20 % essentiellement sur la partie Ouest du territoire. Cet accroissement représente + 30 500 personnes. Le poids de l'activité touristique tend à progresser lentement (7,6 % des emplois locaux et 6,8 % de la valeur ajoutée). La capacité d'accueil tournée vers les chambres d'hôtes semble suffisante. Parallèlement, 18 % des logements sur le territoire sont des résidences secondaires, preuve d'un **tourisme « d'habités »**. On constate une **lacune en hébergements de grande capacité. Le tourisme reste la première activité économique sur le territoire du PNRL avec 330 millions d'euros de chiffre d'affaires.**

### Un patrimoine naturel et agricole de premier ordre mais au devenir incertain

#### Enjeux

**La reprise des exploitations agricoles pour une plus grande diversité des productions**

Le territoire du GAL dispose d'une **réserve de Biosphère** et d'une **réserve géologique**. En cela, son **patrimoine naturel est remarquable**, et se complète par son **patrimoine bâti** dont l'illustration réside dans le charme des vieux villages de Provence.

**Support d'activité touristique, il est aussi un territoire agricole** dont l'activité tend à diminuer : l'emploi agricole qui regroupait 13 % de l'emploi total en 1990 n'en représentait plus que 6 % en 2012. Pourtant, l'agriculture couvre toujours 60% du territoire du PNR.

Le territoire comptait 2 009 exploitations en 2010 contre 2 852 en 2000. La Surface Agricole Utilisée (SAU) était de 60 716 hectares (2010), dont 13 046 en cultures permanentes, contre 74 225 ha de SAU (2000) . Le territoire compte essentiellement des surfaces en polyculture et polyélevage (plus de 13 000 ha en 2010).

Certaines cultures et activités agricoles sont emblématiques du territoire, et ont un impact sur les paysages et l'activité touristique. C'est notamment le cas de la lavande et du lavandin. Toutefois, ce secteur connaît aujourd'hui des difficultés du fait de la concurrence internationale, de nouvelles réglementations, et du dépérissement de la lavande.

Parallèlement, la valorisation des filières bois est un axe de développement important, largement investi par le Pays de Haute Provence et le Parc Naturel Régional du Luberon.



L'agriculture bio est bien représentée sur le territoire du GAL. On compte 226 exploitations d'agriculture biologique dans le Parc naturel régional (contre 35 en 1995), ce qui représente 11 % des exploitations et 9 % de la SAU totale est actuellement en bio. Elles sont inégalement réparties sur le territoire : 72 % d'entre elles sont situées dans le Vaucluse, soit 162 exploitations contre 64 dans les Alpes de Haute Provence. Elles

recouvrent 4 411 hectares (ha) de SAU, près de quatre fois plus qu'en 1995 où l'on dénombrait 1 225 ha en bio dans le Luberon.

Au-delà de la question de l'activité elle-même, aujourd'hui, là aussi la problématique majeure repose sur l'anticipation du vieillissement des chefs d'exploitation. Chez ceux qui sont âgés de 50 ans ou plus, les exploitations dont le successeur n'était pas connu au moment du recensement étaient au nombre de 819 et représentaient près de 42 %, (contre 970 en 2000 représentant 34 %). C'est donc près d'une exploitation sur deux qui est menacée de disparition.

S'agissant des ressources en eau, elles sont inégalement réparties sur le territoire, et leurs utilisations sont diverses : sur la zone PNRL, 95 % de celles-ci sont utilisées par l'irrigation. Néanmoins, plus de 75 % des besoins sont importés ; sur la zone Moyenne Durance, 17 % des ressources sont captées par l'industrie, essentiellement à partir d'eau superficielle locale. L'agriculture utilise l'eau Durance – Verdon.

Le projet de liaison avec les réserves du Verdon doit permettre une sécurisation de la nappe phréatique en Val de Durance. Le contrat de Canal de Durance formalise une gestion partagée de ces problématiques tant sur un plan quantitatif que qualitatif.

Si le programme LEADER ne peut porter des investissements lourds, il peut être un levier efficace pour développer des approches intégrées construites sur le partage d'expériences et la mise en réseau des acteurs du territoire.

## La question énergétique : des potentialités à exploiter...

### Enjeux

La diversification des pratiques énergétiques : réduction des consommations / recherche de sources alternatives

A l'échelle du PNRL, la balance énergétique commerciale présente un déficit de 280 millions d'euro par an (soit près de 85 % des ressources générées par le tourisme). Le logement et les transports sont les principaux postes de dépenses énergétiques (respectivement 39 % et 35 % de la consommation). Les ménages et les activités industrielles représentent 56 % et 44 % des dépenses énergétiques. D'importantes disparités existent entre ménages mais aussi au sein du territoire : forte précarité énergétique des ménages du cœur Est du PNRL et poids des pôles industriels urbains tels que Manosque ou Apt.

Pour autant, le territoire du GAL présente des potentialités remarquables, notamment d'un point de vue thermique. Le volume de bois utilisable pour l'énergie ou l'industrie a été estimé à environ 135 000 t/an (65% de résineux). Près de 80 000 t/an sont actuellement consommées. Le Parc et le Pays disposent ainsi d'un potentiel non valorisé de produits disponibles pour l'énergie (ou l'industrie du bois) d'environ 54 000 t/an. Cette ressource est valorisable dans des conditions économiques viables. Elle permettrait de couvrir localement la demande actuelle et future en bois énergie.

Toutefois, des inquiétudes apparaissent face aux besoins industriels de « grands » consommateurs.

Sur un plan énergétique, d'autres potentialités de développement existent. Sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon, on estime que les travaux de mise aux normes des installations représenteraient près de 55 à 70 millions d'euros, soit 630 à 760 ETP directs. A l'échelle du Pays de Haute Provence, plus de 26 000 bâtiments pourraient être équipés pour exploiter l'énergie solaire.

Des projets de formations autour des énergies nouvelles ont déjà vu le jour (éco-campus de Sainte-Tulle) et peuvent avoir un effet levier sur le développement d'autres filières de formation ou de production.

## La prévention des déchets, de nouvelles actions à inventer

### Enjeux

La réduction des quantités de déchets en leur redonnant une « nouvelle vie »

A l'échelle du département de Vaucluse, il a été produit 377 kg d'ordures ménagères/an/habitant en 2010. Pour le département des Alpes de Haute-Provence, ce ratio est de 361 kg/an/hab. en 2012.

Au niveau national, un nouveau plan de prévention des déchets a été mis en place pour la période de 2014 à 2020, et vise à réduire de 7% la quantité de déchets ménagers et assimilés.

Le basculement vers les énergies renouvelables / récupérables doit permettre de limiter l'utilisation des énergies fossiles, afin notamment de réduire l'impact du traitement des déchets.

En résumé : Un terrain fertile aux ressources énergétiques certaines mais menacé par une érosion du tissu économique de proximité...

## Les services, une couverture territoriale à repenser

ATOUTS	FAIBLESSES
Bon niveau de services à l'échelle du territoire. Richesse du tissu associatif et culturel. Ouverture fin 2015 de l'Eco campus autour des énergies nouvelles.	Disparités fortes intra-territoriales. Zones en voie de désertification. Vieillesse des artisans et commerçants Signalétique au sein des villages et sur le territoire perfectible.
OPPORTUNITES	MENACES
Attractivité résidentielle génératrice de besoins de services. Dynamique de mutualisation à développer. Effet d'entraînement de l'ouverture de l'éco campus autour des énergies nouvelles.	Disparition des services publics, notamment dans les petits villages. Surdimensionnement des services d'enseignement / population scolarisée en baisse.

## Le développement économique local : un atout majeur à continuer d'explorer

ATOUTS	FAIBLESSES
Proximité de bassins de population importants (Aix-Marseille, Avignon). Tissu entrepreneurial diversifié, avec des entreprises de toute taille. Entreprises de pointe, de niveau national et international. Paysages et des zones naturelles préservées, protégés et reconnus (réserve de biosphère, PNR, Natura 2000, Géoparc, ...). Offre touristique très diversifiée.	Dépendance forte à l'égard de la voiture / Accessibilité des zones rurales touristiques difficile (hors voiture individuelle). Faible disponibilité foncière sur des espaces à fort potentiel de développement (rive droite Durance). Manque de structuration et de lisibilité de l'offre touristique. Manque de plateforme coopérative des usages du numériques : espace de co-working, open source, ...
OPPORTUNITES	MENACES
Nouvelles clientèles touristiques émergentes (Asie). Démarches qualité engagées dans plusieurs secteurs d'activité (entreprendre durablement, démarches RSE, tourisme durable, ...marque parc, Charte Européenne du tourisme Durable). Potentiel d'innovation et de valorisation des ressources du territoire. Demande pour un territoire de qualité.	Vieillesse et problèmes de transmission d'entreprises. Faible anticipation sur les nouveaux comportements de la clientèle (rapport au numérique). Perte de compétitivité touristique du territoire dans un contexte difficile (rapport qualité/prix, professionnalisation de l'offre). Contexte économique général.

## Un réservoir territorial de biodiversité à continuer de préserver et de valoriser (agriculture, paysages)

ATOUTS	FAIBLESSES
Diversité et qualité des productions. Développement des circuits courts. Filière utilisatrice pourvoyeuse d'emplois. Quelques niches d'activités avec des débouchés importants (PAPAM, ...).	Vieillesse de la population agricole. Renouvellement des générations. Cherté du foncier. Filières en difficultés (cerise, PAPAM,...).
OPPORTUNITES	MENACES
Attente sociétale pour une alimentation locale et de qualité : alimentation, habitat, santé et bien être,... Qualité des paysages, vecteurs d'identité et d'image de qualité.	La difficile reprise des exploitations. Pression foncière.

## La ressource en eau : une gestion intégrée à développer

ATOUTS	FAIBLESSES
Bon niveau d'équipement en matière d'eau potable et irrigation. Historique gestion intégrée sur les bassins Calavon et Largue.	Inégal accès aux ressources en eau avec des secteurs orphelins (côteaux). Quantité et qualité de la ressource sur certains secteurs du territoire. Rendement faible des réseaux AEP.
OPPORTUNITES	MENACES
Interconnexions interbassins (Projets de liaisons entre différents territoires LEADER (Luberon - Verdon). Optimisation des ouvrages (rendements réseaux). Possibilités de recours à des traitements alternatifs aux produits phytosanitaires.	Raréfaction de la ressource face au changement climatique et à l'accroissement démographique. Augmentation constante des besoins avec des pics en période estivale. Qualité de l'eau menacée en lien avec la baisse des débits.

## La question énergétique : un champ à investir

ATOUTS	FAIBLESSES
Ressources naturelles favorables au développement des énergies renouvelables. Animation et investissement politique importants sur le territoire. Nombre important de programmes, d'actions et d'acteurs déjà mobilisés.	Opérations exemplaires qui restent à diffuser largement. Problématique insuffisamment investie par les EPCI.
OPPORTUNITES	MENACES
Le contexte favorable (Loi transition énergétique + territorialisation du Schéma régional Climat Air Energie). Expérimentation autour du PCET et l'appel à projet TEPOS.	Augmentation constante des besoins avec des pics en période estivale. Manque de visibilité sur les politiques nationales.

L'analyse Atouts-Forces-Opportunités-Menaces (AFOM) dévoile un **affaiblissement progressif des services** tant dans leur répartition géographique sur le territoire, que dans la qualité des prestations proposées. **Les secteurs de l'agriculture ou de l'artisanat sont eux aussi menacés par des tendances similaires.** Forts d'activités de pointe (saveurs et senteurs, industrie de haute technologie, ...) le territoire et ses habitants ne délaissent pas pour autant la richesse de leur héritage patrimonial et de leurs traditions. Ainsi, **le tourisme et l'agriculture demeurent des atouts majeurs et des ressources importantes.**

L'ensemble de ces supports (analyse documentaire, AFOM) a **servi de point d'ancrage aux ateliers collectifs de concertation en intelligence collective**, et a contribué à **nourrir l'élaboration d'une stratégie ciblée, de ses objectifs et d'un plan de développement.**

### 1.3 Présentation des structures porteuses et de leurs stratégies de territoire

#### Le Pays de Haute Provence assure le portage du Groupe d'Action Locale Haute Provence Luberon et de la candidature LEADER 2014 – 2020.

Il figure parmi les 42 Pays test lancés en 1999 par la DATAR.

C'est finalement par l'arrêté 2004-586 du 14 décembre 2004 que le Pays adopte sa forme actuelle autour de 44 communes, soit 55 841 habitants.

Dix ans plus tard, il couvre 51 communes sur 3 EPCI pour près de 75 000 habitants.

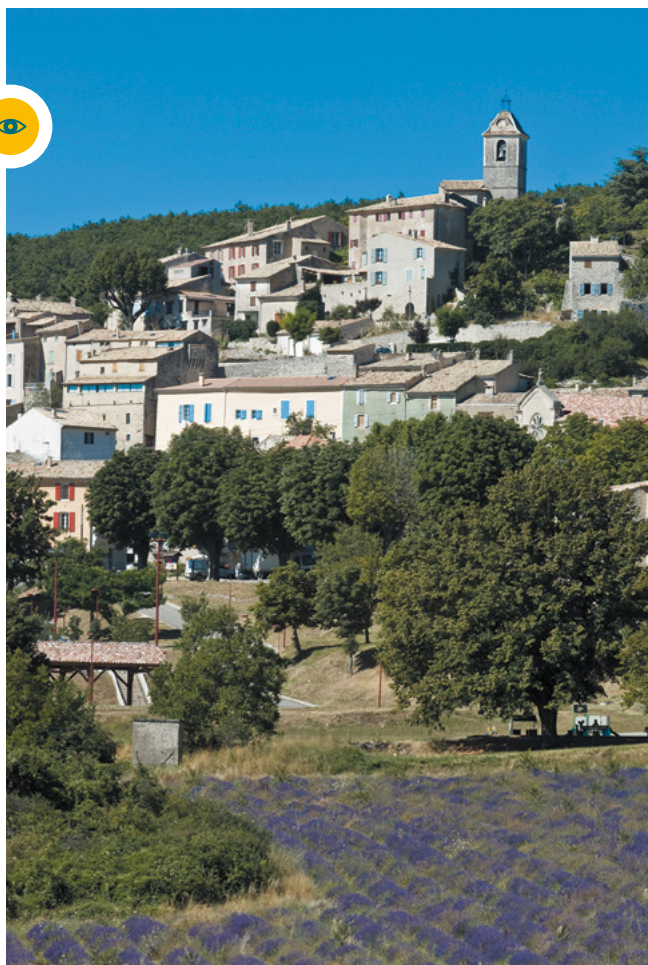
Le Pays s'appuie sur un bureau (7 élus), un Conseil d'administration et une Assemblée générale. L'équipe technique se compose, quant à elle, à ce jour, de 8 personnes.

Le Parc Naturel Régional du Luberon est étroitement associé au portage de cette candidature, et à la mise en œuvre du programme sur le territoire qui relève de sa compétence.

Il est géré par un Syndicat Mixte regroupant les collectivités signataires (Conseil régional PACA, Conseils Généraux des Alpes de Haute Provence et de Vaucluse, et les 77 communes adhérentes représentant près de 170 000 habitants).

Le Syndicat Mixte est l'organe de décision. Le Parc s'appuie sur une équipe technique divisée en 6 grands secteurs et réunissant une cinquantaine de personnes.

La candidature LEADER 2014 – 2020 du Groupe d'Action Locale Haute Provence Luberon, dans sa nature et ses orientations, s'inscrit dans les projets de territoire respectifs, traduits dans les Chartes du Pays de Haute Provence et du Parc Naturel Régional du Luberon, dont les principaux axes de travail sont :



#### POUR LE PAYS CHARTRE « POUR UN TERRITOIRE OUVERT ET SOLIDAIRE » (2003)

1. Améliorer les conditions de vie de tous les habitants.
2. Promouvoir une économie dynamique par le développement local.
3. Construire un territoire de projets.
4. Une démarche permanente.

#### POUR LE PARC CHARTRE « OBJECTIF 2021 » (2009)

1. Protéger les paysages, transmettre les patrimoines et gérer durablement les ressources naturelles.
2. Développer et ménager le territoire.
3. Créer des synergies entre environnement de qualité et développement économique.
4. Mobiliser le public pour un développement durable.

# La stratégie ciblée du territoire du GAL Haute Provence Luberon

## 2.1 Présentation de la stratégie ciblée

**LEADER 2007 – 2013 : une mise en œuvre réussie mais encore perfectible...**

L'évaluation finale de la programmation 2007 - 2013 « **Habiter un Territoire Haute Qualité de Vie** » s'est appuyée sur un **dispositif, ambitieux et participatif**, mis en œuvre en partenariat Parc/Pays, selon une **démarche ascendante globale**. Elle a été conduite en concertation avec différentes instances<sup>4</sup>. Parallèlement, un **travail collaboratif d'évaluation intergal** a été conduit, à l'initiative du GAL Haute Provence Luberon, qui rassemblait les 9 GAL de PACA.



Le plan de développement pour la programmation LEADER 2007 – 2013, dans le cadre du partenariat Parc/Pays, portait sur :

- Mieux valoriser les produits d'excellence du territoire
- Expérimenter et promouvoir les services d'excellence favorisant la mobilité
- Valoriser les pôles d'excellence, notamment auprès de la population locale
- La coopération et l'assistance technique du Groupe d'Action Locale

**Les résultats ont mis en évidence un programme réalisé**, tant dans la consommation des enveloppes allouées que dans les objectifs à atteindre.

Cependant, l'évaluation soulignait la **nécessité d'une programmation s'adressant à un plus grand nombre de porteurs, dans un souci d'équilibre public/privé, et d'équité tant financière que géographique**. Les axes d'améliorations et les **points de vigilance** portent principalement sur la **gouvernance**, la **communication**, le **suivi des porteurs de projets** et l'**animation du territoire** : mobilisation d'une expertise technique auprès des porteurs et des projets, une meilleure visibilité des décisions du Comité de Programmation, des référents relais sur l'ensemble du territoire, des temps d'animation collective... (cf. § 5. Fonctionnement du GAL).

<sup>4</sup> Membres du comité de programmation, l'ensemble des GAL de Provence Alpes Côte d'Azur, les porteurs de projets, élus, représentants de la société civile et les Conseils de Développement, sous le contrôle d'une commission évaluation issue du CP et de représentants des porteurs de projets.

## 2.2 Justification des choix stratégiques

A l'issue du travail d'analyse constitué par le portrait de territoire et par le diagnostic AFOM, le Pays de Haute Provence et le Parc Naturel Régional de Luberon ont choisi de positionner la candidature autour des 2 axes thématiques de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Conseil Régional PACA :

- Le développement économique par la valorisation des ressources : le tourisme, la recherche-développement, la mutualisation d'outils pour les entreprises, l'agriculture
- L'attractivité des territoires ruraux par le maintien et le développement des services : l'accès aux services et le développement du numérique, la formation, la culture, la mobilité (en lien la transition énergétique), la gestion des déchets

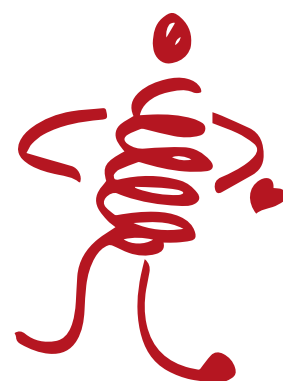
Pour traduire ce choix lors des ateliers d'intelligence collective, il a été choisi de faire s'exprimer les participants sur les 2 axes thématiques prioritaires LEADER 2014 – 2020 selon 2 postures :

- qu'est-ce que j'aimerais voir réalisé, quelle est ma vision idéale ?
- que puis-je proposer ou réaliser concrètement ? selon moi qu'est-ce qui est prioritaire à mettre en œuvre ?



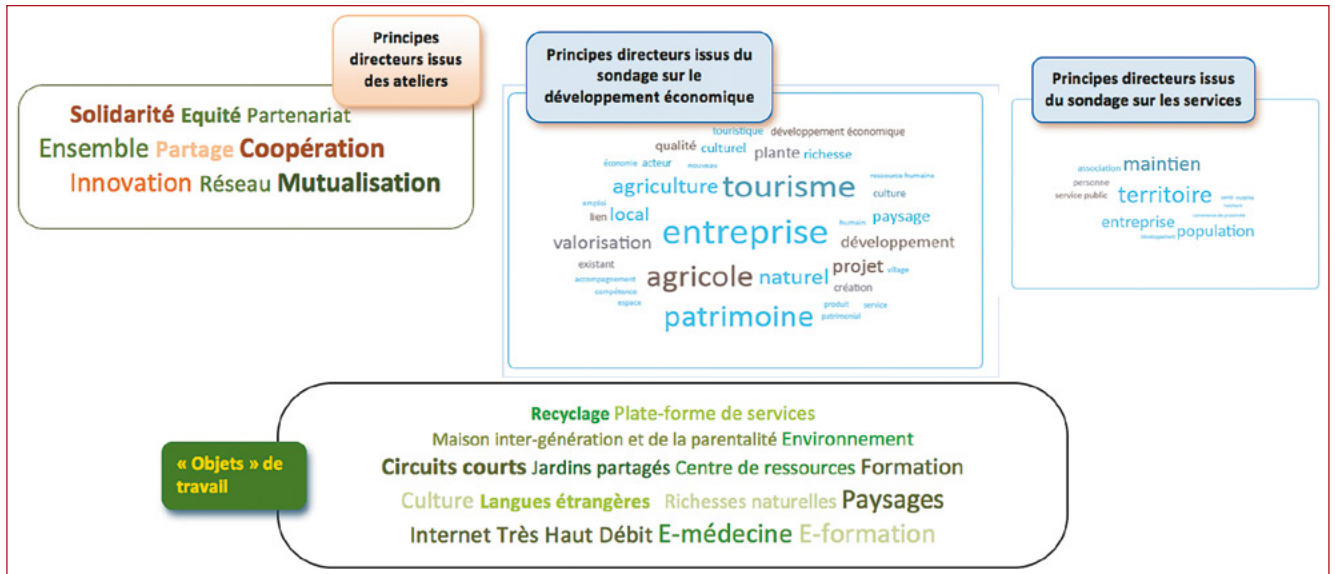
**Cette démarche a permis d'exprimer une volonté manifeste de se mobiliser sur le « comment travailler ensemble » à partir de ressources identifiées.**

Plusieurs principes directeurs ont émergé autour de la notion clé de **coopération**. Elle est placée au cœur de la stratégie LEADER, la coopération s'entendant comme une méthodologie de travail qui s'applique à la mise en œuvre des actions, des projets et de la gouvernance.





Les nuages de mots ci-dessous expriment les items clés qui ont émergé durant les différentes phases de la concertation.



Enfin, il apparaît une vision centrée sur la dimension humaine dans une logique s’inscrivant dans le long terme au service d’un territoire de coopération et d’économie responsable.

Par conséquent, le GAL Haute Provence - Luberon adopterait pour la candidature 2014-2020 une stratégie qui viserait à :

*« Agir pour un territoire de coopérations et d’économie responsable »*



## 2.3 Prise en compte dans la stratégie ciblée des enjeux de la transition énergétique et écologique

### Des thématiques dans le patrimoine génétique du territoire du GAL

Aussi bien dans l'état des lieux que dans les phases de concertation, la question des énergies nouvelles est apparue comme une préoccupation majeure du territoire. De longue date, la transition énergétique et écologique est inscrite dans les axes de travail et les projets développés par le Pays de Haute Provence, le Parc naturel régional de Luberon ou les collectivités qui les composent, notamment :

#### • En matière d'efficacité énergétique :

- Programme AGIR - ASTER MDE (PNRL 2008)
- Conseil en Energie Partagé auprès d'une quarantaine de communes du territoire - Projet SEDEL (PNRL)
- Réalisation de divers équipements publics «pilotes» (efficacité énergétique, utilisation des ENR, opérations collectives de rénovation éclairage public, mise en place d'extinction nocturne de l'éclairage public, chaufferie bois...)



#### • En matière d'énergies renouvelables :

- Définition de schémas de développement de l'éolien (Communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse – 2007 ; Communauté de communes Banon – en cours d'étude)
- Doctrine sur le solaire photovoltaïque (PNRL 2007)
- Soutien au développement d'une filière bois-énergie ((PNRL-PHP)
- Plan d'approvisionnement territorial (bois-énergie) (PNRL et PHP – 2009)
- Construction pôle bois-énergie intercommunal (stockage et fourniture plaquettes forestières CCPB – 2013)
- Animation territoriale pour la création de sociétés locales portant des centrales solaires photovoltaïques villageoises (partenariat public - privé - forte composante citoyenne : 2 sociétés en création PNRL-CCPB-COTELUB – 2014)
- Incitations à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les zones d'activités, partenariat avec les entreprises locales, et auprès d'agriculteurs (PNRL),

- Projet TEPOS déposé par le PNRL, qui associe le Pays et l'ensemble des 8 EPCI à une échelle territoriale englobant celle du GAL vise à conforter les actions engagées et poursuivre les dynamiques en cours. Le territoire est par ailleurs concerné par plusieurs PCET en cours d'élaboration : départements du Vaucluse et des Alpes de haute Provence, Pays de Haute Provence, DLVA...

### La problématique de la transition énergétique et écologique trouve des articulations naturelles avec le programme LEADER.

Plusieurs axes de travail prolongent l'ensemble des actions décrites ci-dessus (Cf. arbre des objectifs) : circuits-courts, énergies nouvelles, mobilités alternatives, pratiques circulaires, éco-pratiques...

Associé aux démarches engagées, le programme LEADER contribue à élaborer un « socle commun » pour la transition énergétique du territoire, afin de fixer / chiffrer les objectifs territoriaux (maille territoire large et chaque EPCI, voire chaque commune) et déterminer une méthodologie collective pour mettre en œuvre la transition énergétique.

## 2.4 Mise en œuvre de la coopération au service de la stratégie ciblée

### Une stratégie ouverte sur « l'extérieur »

Des pistes de coopérations sont à l'étude tant entre les Groupes d'Actions Locales de Provence Alpes Côte d'Azur qu'avec d'éventuels partenaires transnationaux (Italie, Espagne, Portugal, etc., ...) dans la volonté de prolonger les stratégies en œuvre sur le territoire par le biais de projets de coopération avec d'autres territoires français, européens ou extra-européens.



## Dans le cadre des deux périmètres des GAL Haute Provence Luberon et Confluences Autour du Verdon, des pistes de coopérations spécifiques sont envisagées

Dans le cadre de l'élaboration de leur candidature respective, les deux GAL ont tenu plusieurs réunions sur la mobilisation de leurs moyens respectifs en vue de formaliser et de mettre en place une coopération de projet inter GAL dans le cadre du programme LEADER 2014-2020, et en vue de poursuivre et de renforcer leur partenariat historique.

Plusieurs enjeux de développement partagés ont été retenus à ces occasions, et les deux GAL ont décidé de mener ensemble des projets identifiés sur plusieurs thématiques communes, et pour lesquels une part privilégiée de leur budget de coopération a été déterminée.

### Thématique n°1 : Alimentation et circuits courts vers des systèmes alimentaires territorialisés

- Réflexion autour de la complémentarité des circuits courts pour la diversification de l'offre alimentaire basée sur une agriculture locale, et mise en place de partenariats
- Projets de coopération sur la construction de systèmes d'alimentation locaux à échelle territoriale (connexion entre les différents projets de circuits courts, alimentation pour tous, REGAL, De la Ferme à ta cantine, Luberon dans votre Assiette, Pays Gourmand...)

### Thématique n°2 : Micro filières

- Valorisation de la biodiversité méditerranéenne : projets de recherche et de montage de filières agricoles et industrielles sur le potentiel des applications culinaires, cosmétiques, médicamenteuses, tinctoriales de la flore de Provence
- Savoirs écologiques paysans et vergers paysans : amélioration des connaissances et de la conservation, de relance pour l'autoconsommation et de valorisation économique des variétés anciennes fruitières



### Thématique n°3 : Tourisme de demain

(consolidation de l'attractivité des territoires, construire une offre spécifique de produits, nouvelles approches du tourisme, niches et produits atypiques)

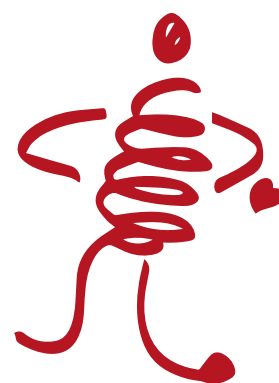
- Structuration d'une offre touristique spécifique et identitaire autour de la thématique d'itinérance
- Enjeu de l'amélioration des solutions d'accès aux territoires pour les touristes depuis les équipements disponibles à proximité (gares TGV, aéroports...) et de desserte sur ces territoires et entre eux (itinérance).
- Eurovéloroute n° 8 de la Méditerranée (EV8) : étude, investissements, communication, signalétique et mise en réseau des acteurs
- Réflexion spécifique Tourisme industriel autour des saveurs et senteurs de Haute Provence et du Verdon : programme d'investissement autour d'une identité touristique commune des entreprises locales valorisant les productions saveurs et/ou senteurs et/ou médicamenteuses locales
- Réflexion spécifique sur le tourisme d'affaires



### Thématique n°4 : Economies vertes

- Echanges autour des pôles ou plate formes de rénovation du bâti : outil de conseils et de ressources pour les collectivités ou particuliers souhaitant rénover dans un cadre énergétique efficace en utilisant les principes bioclimatiques, les éco matériaux ou techniques de restauration anciennes
- Projets de valorisation de produits ou déchets agricoles pour la production d'éco matériaux (chanvre, paille à lavande...) - économies circulaires locales

Pour l'heure, la liste des participants et les modalités pratiques ne sont pas arrêtées.



# 3 Mobilisation des acteurs locaux et Gouvernance

## 3.1 Processus d'élaboration de la candidature

Le parti pris initial pour élaborer la candidature LEADER 2014 – 2020 s'est porté sur la volonté de renouveler totalement l'approche du programme. Tout en s'appuyant sur une riche expérience en matière de pilotage de ce type de dispositif, **le Pays Haute Provence associé au Parc naturel régional du Luberon a souhaité « écrire une nouvelle histoire »** en partant d'une page blanche. Le fil rouge de ce nouveau récit a, quant à lui, été tracé par les acteurs du territoire qui ont, eux aussi, manifesté leur volonté de s'inscrire dans une logique de transition. Après les ambitions individuelles, place à la volonté de dessiner ensemble le territoire du GAL de demain et le programme porté.

La mobilisation des acteurs s'est faite via la constitution de **groupes de travail**, de **groupes de personnes ressources**, l'organisation d'**ateliers collectifs** et d'un **appel à idées par sondage**. Les personnes ressources ont été mobilisées pour la rédaction

du diagnostic et de l'analyse AFOM : ressources documentaires, réalisations d'entretiens individuels, apports sur le document rédigé, relectures,...

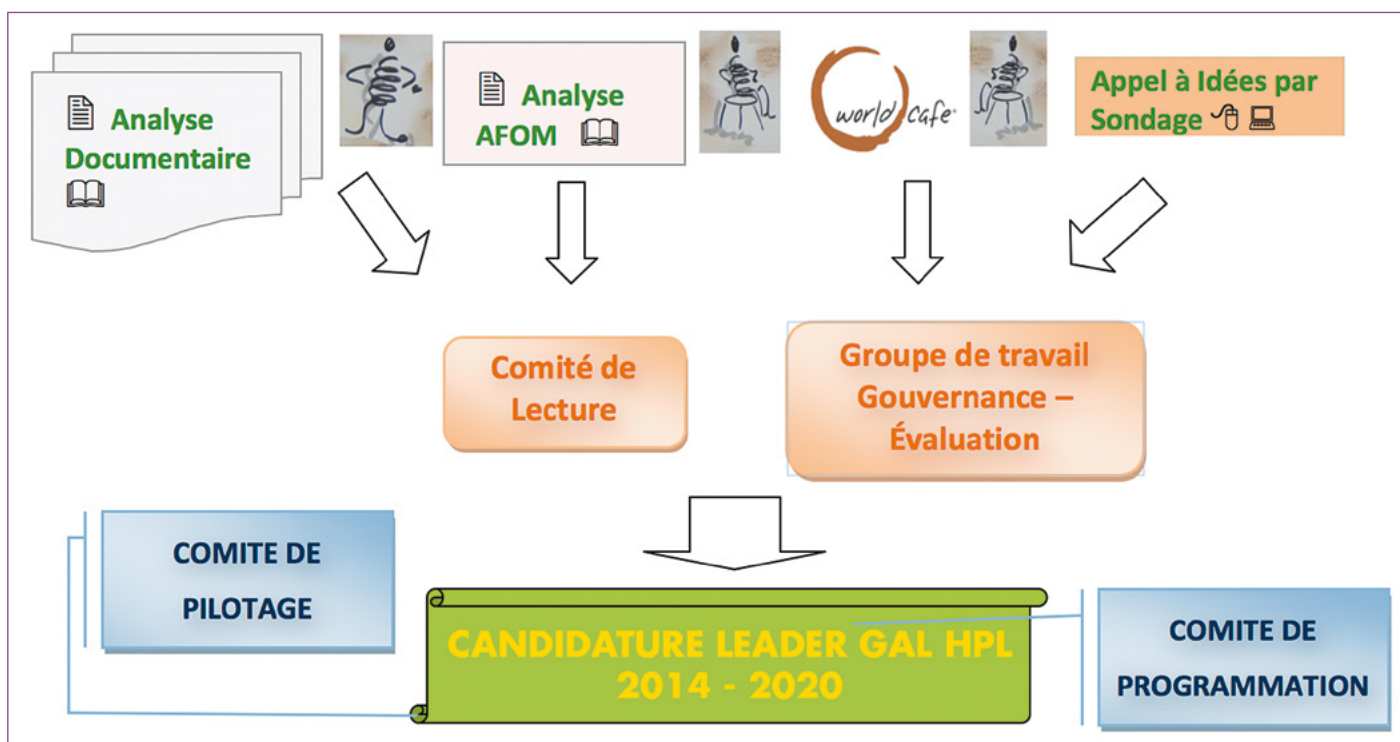
Conformément aux souhaits émis lors de l'évaluation finale, des ateliers ont été organisés selon un découpage géographique (4 lieux du territoire du GAL) pour recueillir un maximum de matière. Ils ont réuni plus de **150 acteurs privés et publics**, dont près de **40 élus** du territoire (près de la moitié des communes concernées par la candidature).

En parallèle, un **appel à idées par sondage** a été diffusé via Internet auprès de **300 acteurs du territoire**.

Un **groupe de travail gouvernance** a été constitué, afin de déterminer le mode de fonctionnement futur du GAL, associant Parcs, Pays et partenaires.

**Les différentes phases d'élaboration (diagnostic et concertation) ont alimenté une réflexion commune.** Les **restitutions** ont été **soumises au fil de l'eau** à des groupes de travail, et amendées et **validées par la suite par un comité de pilotage**.

Les schémas ci-dessous illustrent ces étapes successives :



Les acteurs locaux ont été mobilisés lors des différentes étapes d'élaboration de la candidature selon le calendrier ci-dessous :



La démarche de recensement thématique des idées reçues par Appel à Idées par Sondage peut se résumer comme suit.

### Méthode

Enquête adressée par email à **300 acteurs du territoire**. Plus de 70 répondants.

- Plus de la moitié des répondants n'ont à ce jour porté aucun projet LEADER ce qui démontre l'élargissement du spectre des

publics touchés par la démarche,

- Près de 50 se sont projetés dans la prochaine programmation en décrivant les thématiques de futurs projets qu'ils souhaiteraient porter. Il conviendra d'accompagner les nouveaux publics pour les aider à transformer leur nouvelle « sensibilité LEADER ».

### Enseignements en 10 points clés

#### 1- Des acteurs du territoire ambassadeurs de LEADER

Disposés à s'impliquer : comme porteurs de projets mais égale-



ment en assistant à des réunions d'informations (1/3 des répondants étant disposés à jouer un rôle d'ambassadeur et/ou de s'impliquer dans les instances de gouvernance)

## 2- Une conscientisation des richesses du territoire à valoriser....

Des acteurs conscients des richesses du territoire à valoriser, qui en construisent l'identité : **l'économie, l'agriculture, le patrimoine naturel et culturel, le tourisme, les habitants.**

► en complément des thèmes porteurs autour de la mobilité, de la santé & du bien-être, mise en réseau des acteurs, de l'alimentation, des circuits courts

**3- ... Mais un territoire qui est confronté à certaines menaces,** pour lequel il est **indispensable de maintenir et développer des services** : soit à la personne soit en direction de l'entreprise et du monde économique.

**4- ... Se traduisant par des projets à destination à la fois du monde économique et de la population** (profitant aussi aux populations additives telles que les touristes & excursionnistes par exemple)

Des acteurs portant des projets :

► **A l'intention de la population** : des actions en faveur du lien social, pour toutes les générations : le développement de la silver économie, des services pour les jeunes actifs (aide à la mobilité par exemple), aux familles (crèches, écoles), développement de l'offre culturelle

► **A destination des entreprises et des associations** : en agissant auprès de la population d'une part (Cf. supra) permettant

d'attirer et/ou conserver les forces vives sur le territoire, en fournissant aux entreprises-associations des outils pour mieux travailler, être plus performants et plus compétitifs (ex. haut débit Internet, espaces de co-working, formations des personnels...)

## ► Mais également pour d'autres avec une volonté de valorisation des ressources du territoire

Nota : Ces éléments ne sont pas plus développés dans cette synthèse, sachant que l'analyse des différentes contributions a alimenté, au même titre que les autres démarches, le travail de réflexion, et qu'elles se retrouvent pleinement valorisées dans l'arbre des objectifs.

## 5- S'inspirer du passé pour se projeter vers le futur

Il s'agit d'un territoire ayant une certaine expérience de l'approche LEADER et de ses bienfaits. De nombreuses actions et projets ont pu y germer et s'y pérenniser.

Ainsi nos acteurs pour cette 5<sup>e</sup> candidature s'inscrivent dans une dynamique positive, les conduisant à proposer des actions visant « à ne pas refaire l'existant ni faire table rase du passé ». Ce qui se traduit par des porteurs de projet qui envisagent des actions, certes dans la continuité, mais avec un regard nouveau, une nouvelle approche. Près d'un quart des répondants se positionnent sur de nouveaux champs d'interventions.

**6- S'inscrire dans la dynamique de la coopération**, activant pour certains les différents leviers territoriaux : de la commune à l'échelon national voire même au transnational.

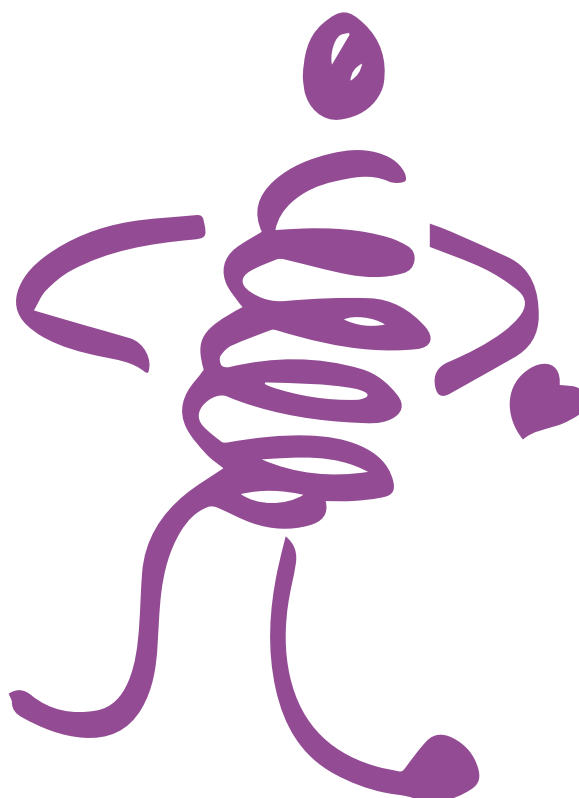
**7- Un déploiement géographique assez hétérogène (du local à**

**l'Europe),** même si une large majorité des actions auront pour champ d'application plusieurs communes ou le territoire du GAL.

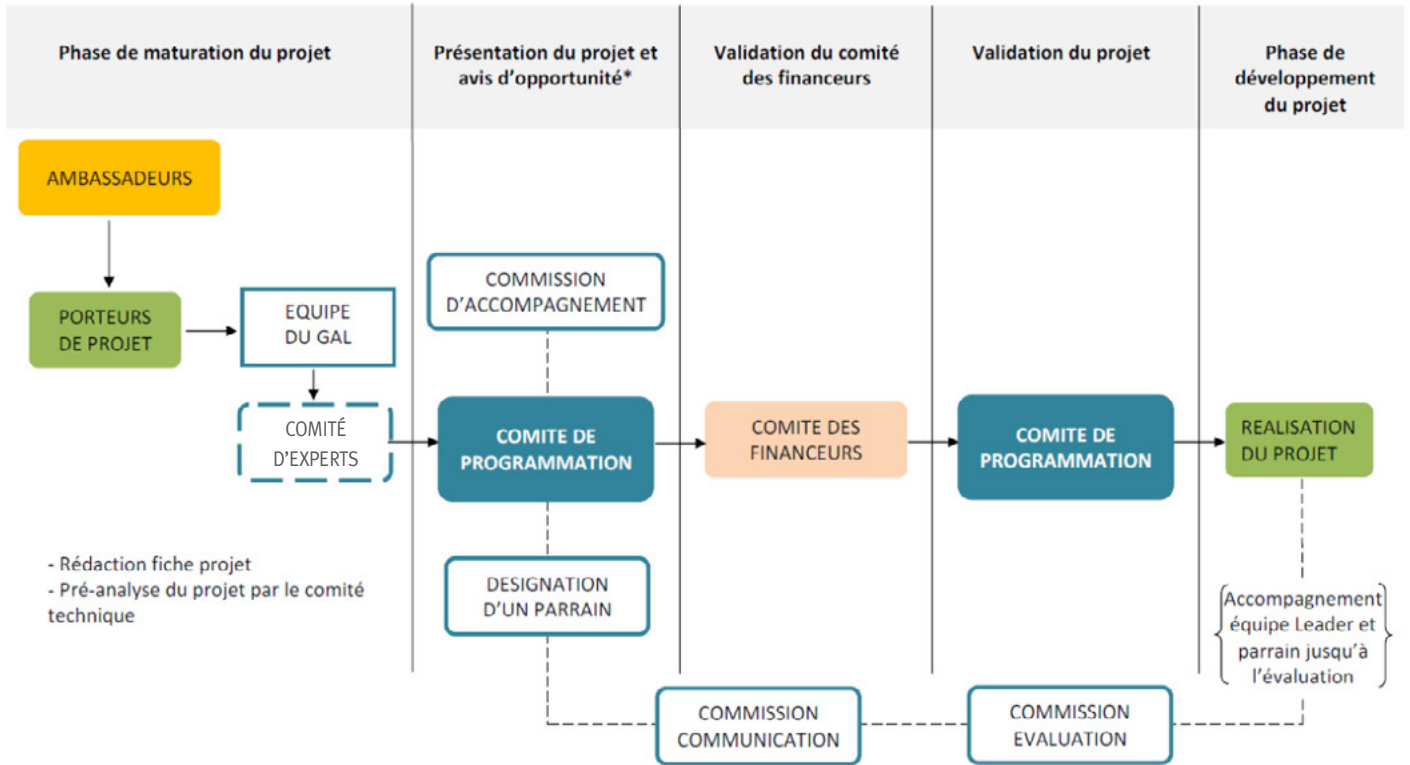
**8- Une diversité temporelle de réalisation :** certains projets étant plutôt **ponctuels** (un an et moins pour un quart des cas), d'autres s'inscrivant plus dans la **longévité** (3 ans et plus). **Mais des acteurs disposés à démarrer le plus tôt possible** (en début de programmation)

**9- Des enveloppes budgétaires sollicitées,** plus importantes pour la valorisation du territoire et le développement économique que pour celui des « services »

**10- Des acteurs qui fort de leur expérience considèrent que la pérennité des actions entreprises repose principalement sur un mix entre l'équilibre financier, l'engagement humain et politique.**



## Organigramme synthétique de gouvernance

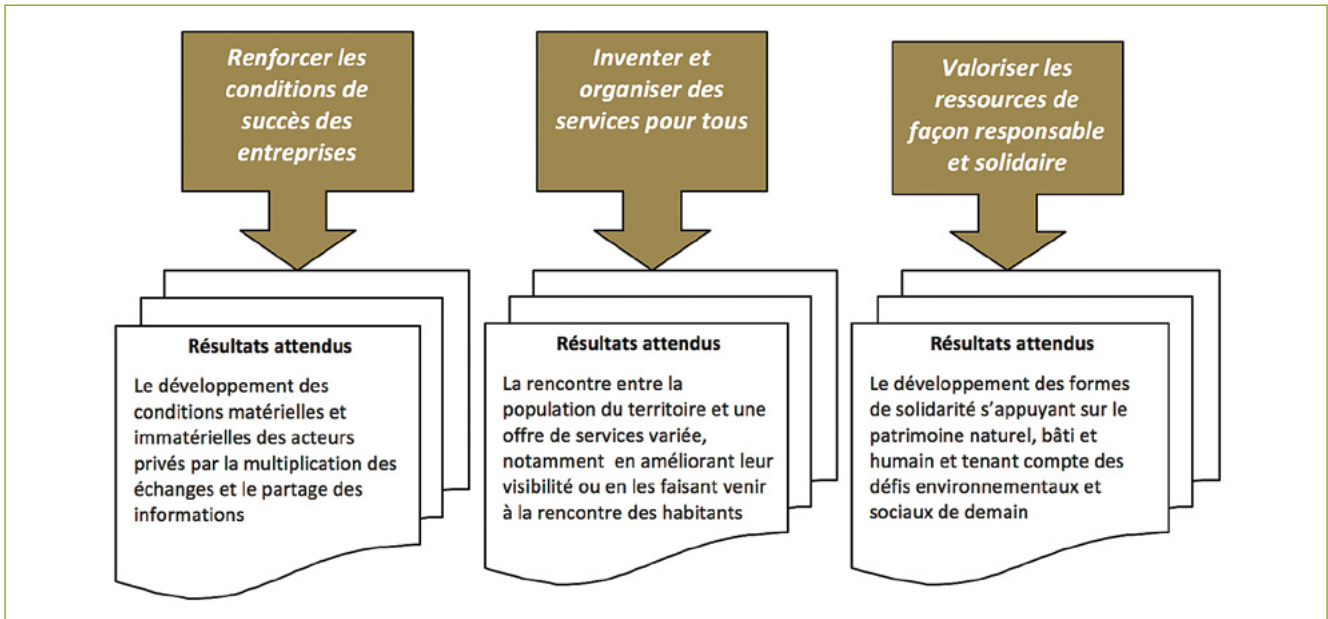




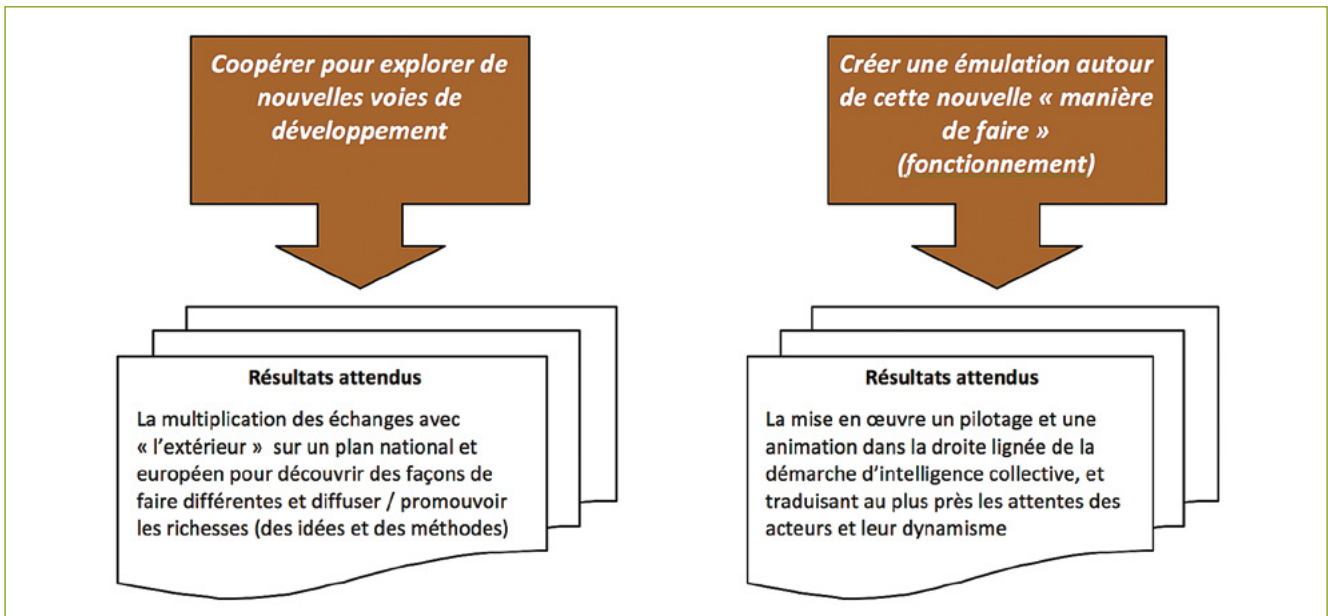
### 4.1 Objectifs stratégiques et résultats attendus

A partir du travail de concertation avec les acteurs locaux, la définition de la stratégie exposée ci-dessus a pu être déclinée en objectifs stratégiques donnant ainsi vie à un arbre des objectifs (cf. page suivante).

Pour chacune des **branches de l'arbre**, les attendus sont les suivants :



Pour les **2 racines de l'arbre**, il est attendu :



Pour mémoire, il est important de se rappeler que la **sève transporte et diffuse dans toutes les ramifications une volonté affirmée de coopérations entre les acteurs.**

# Arbre des Objectifs



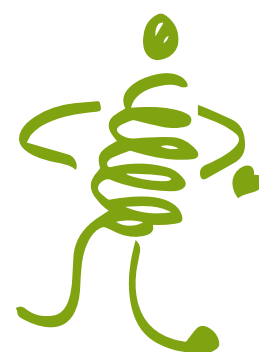
Les critères « d'innovation » et « d'expérimentation » fondant l'approche LEADER, ils sont implicites dans l'ensemble des fiches actions (Cf. Grille de Sélection des Projets).

Il en est de même pour le cadre de performance.



## 4.2 Présentation du plan de développement du GAL pour la mesure 19.2

GAL HAUTE PROVENCE LUBERON		
Stratégie ciblée : Agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable	Obj. n°1 : Renforcer les conditions de succès des entreprises	Fiche Action n°1 : Développer et promouvoir de nouvelles formes de transmission des savoirs et des entreprises.
		Fiche Action n°2 : favoriser la mutualisation de moyens
		Fiche Action n°3 : Accompagner les différentes formes d'entrepreneuriat.
	Obj. n°2 : Inventer et organiser des services pour tous	Fiche Action n°4 : Développer les liens entre les générations et les populations.
		Fiche Action n°5 : Améliorer l'accès et la qualité des services.
		Fiche Action n°6 : Inventer et développer des espaces dédiés aux activités sociales et culturelles.
	Obj. n°3 : Valoriser les ressources de façon responsable et solidaire	Fiche Action n°7 : Accompagner les démarches volontaristes et expérimentales en matière d'énergies nouvelles
		Fiche Action n°8 : Soutenir les éco-pratiques et l'éco-citoyenneté. (tourisme, patrimoine, industrie, agriculture)
		Fiche Action n°9 : Développer les pratiques circulaires dans l'agriculture, sylviculture et dans les entreprises et favoriser une accessibilité pour tous à une alimentation de qualité issue du territoire
	Obj. n°4 : Partager, Essaimer Expérimenter avec d'autres territoires	Fiche Action n°10 : Coopérer pour explorer de nouvelles voies de développement



# 5 Le fonctionnement du GAL

## 5.1 Gouvernance envisagée pour la mise en œuvre de LEADER

Le fonctionnement du GAL a été défini en concertation entre les deux structures partenaires de ce projet. Il fait l'objet d'un règlement intérieur qui précise quelles sont les différentes instances qui le pilote et l'anime et en définit leur rôle respectif.

### Le GAL reposera sur les instances suivantes :

#### - Le comité de programmation

Le comité de programmation est l'instance décisionnelle du programme Leader. Une attention particulière est portée sur l'équilibre territorial et public/privé dans sa composition. **Une grille d'analyse des projets** pour servir de supports et objectiver les décisions. Le comité se réunira à minima 3 fois par an. Le comité de programmation s'est doté d'une **charte éthique**.

- Un **comité des financeurs** assure une bonne information et répartition des financements des projets. Il se réunit selon la même fréquence que le comité de programmation.

#### - Le comité d'experts

Le comité d'experts est constitué sur proposition du comité de programmation et de l'équipe technique du GAL. Il sera constitué d'au moins un membre du comité de programmation et de personnes ressources du territoire. Le président en arrête sa composition. Le comité d'expert se réunit à la demande du président pour l'élaboration du cahier des charges des appels à projets lancés au cours de la programmation et l'analyse technique des projets. Le comité d'experts partagera son analyse en comité de programmation.

- 4 **commissions d'accompagnement** des projets (une commission par axes thématiques dont une dédiée à la coopération), adossée à l'équipe d'animation et au comité de programmation qui orientera et accompagnera les opérateurs dans le montage de leurs dossiers.

- Un système de **parrainage** pour assurer le lien entre les porteurs de projets et le comité de programmation. Les parrains issus des membres du comité de programmation se proposeront, après sélection des projets. Chaque membre du comité de programmation parraine au moins un projet. Tous les projets seront parrainés. Les parrains pourront participer aux événements du projet, mobiliser leur réseau, relayer si besoin les exigences en matière d'évaluation,...

- **Des ambassadeurs** de l'approche LEADER et du programme « Agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable ». Les ambassadeurs ont un rôle de repérage des projets et de première information sur le programme Leader. Les ambassadeurs sont des représentants des acteurs locaux : chambres consulaires, EPCI, groupements professionnels, associations,.... Un séminaire d'information sera organisé dès le lancement du projet pour transmettre les informations et documents utiles.

- **Commission suivi et l'évaluation : ex ante, in itinere et post, croisement d'approches et de méthodes.**

La procédure d'évaluation doit permettre d'assurer un pilotage du programme durant toute la durée de vie du programme. L'évaluation devra permettre de mesurer la **pertinence, la cohérence, l'économie, l'efficience et l'efficacité, l'effectivité et l'utilité de la programmation Leader 2014-2020 pour le GAL Haute Provence Luberon**. La démarche d'évaluation doit également respecter les valeurs fortes de cette candidature tant dans la méthode à déployer, la diffusion de ses résultats que les d'objet d'évaluation. Ainsi, l'évaluation doit s'attacher notamment à mesurer les résultats de manière quantitative, qualitative mais aussi les modes de faire mis en œuvre. La commission évaluation sera garante de la bonne mise en œuvre d'une évaluation à mi-parcours, d'une évaluation finale et d'une évaluation in itinere et interGAL en s'adossant à l'équipe technique.

#### • L'évaluation à mi-parcours

Cette évaluation est pilotée par le GAL et opérée par un évaluateur indépendant. Elle sera programmée pour fin 2017/début 2018. Elle permettra d'obtenir une première vision des résultats mais aussi de faire émerger d'éventuelles préconisations d'ajustements dans la programmation, le fonctionnement et l'organisation.

Une restitution publique de présentation des résultats de l'évaluation intermédiaire sera organisée, à minima à destination des ambassadeurs, des référents techniques, des experts, institutionnels.

#### • L'évaluation finale

Dans la continuité de l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation finale fera un bilan complet l'action Leader 2014-2020 selon les items définis supra. Cette évaluation sera pilotée par le GAL et opérée par un évaluateur indépendant.

#### • L'évaluation in itinere

L'évaluation in itinere sera fondée sur la mise en place d'outil de pilotage et de suivi du programme prenant en compte les items utiles à l'évaluation (nature des porteurs, suivie des fiches dispositifs, taille des projets, temporalités, financement, durée de l'instruction, indice de satisfaction des porteurs, questionnaire d'appréciation de l'instruction,...).

- **Commission communication** : un dispositif anticipé et renforcé La commission communication rédigera et mettra en œuvre avec l'équipe technique une **stratégie et un plan de communication** en capitalisant sur les travaux de la commission communication de la précédente génération de programme LEADER.

Un temps fort d'échange annuel sera organisé, selon les méthodes d'intelligence collective, en associant l'ensemble des acteurs du territoire et des partenaires du programme. Ces rencontres annuelles permettront de :

- faire un point sur le programme, les enjeux, les objectifs, les projets engagés
- échanger et faire émerger des idées de projets
- favoriser la mise en réseau des acteurs et les porteurs de projets et l'essaimage des projets.

### - Mutualisation de moyens dans la gestion du programme :

Des réflexions communes ont été initiées avec le Parc Naturel Régional du Verdon et le Pays A3V.

Ainsi, afin d'affirmer la bonne mise en œuvre d'un cadrage opérationnel, la voix des territoires sera pleinement prise en compte dans le mode de gouvernance des GAL « Confluence autour du Verdon » et « Haute Provence Luberon ».

Ceci sera garanti par :

- La **représentation de la sphère privée et publique de la DLVA** (par la nomination de représentants issus du périmètre du GAL « Confluences autour du Verdon ») au sein du Comité de programmation du GAL « Confluences autour du Verdon » ;
- La **représentation réciproque des GAL** au sein de leurs instances, sur invitation et avec voix consultative ;
- une **rencontre annuelle entre les instances** des deux GAL, de la DLVA, des Pays A3V, et de Haute Provence, des PNR du Verdon et du Luberon, pour garantir l'articulation des 2 GAL autour des projets portés et à venir sur le périmètre partagé, et des axes de coopérations engagés ou futurs parmi tous ces territoires.

D'autre part, il a été décidé la mise en place d'une instance de coopération interterritoriale, le **Comité de Coopération Interterritoriale**, composée des techniciens des GAL partageant avec le GAL « Confluence autour du Verdon » une partie de leur territoire de compétences (soit quatre GAL au total).

Ce Comité de Coopération, qui se réunira, en amont des Comités de Programmation coordonnés des GAL, aura pour objet la planification et coordination des projets portés sur les territoires partagés. Il permettra de mener un examen conjoint des projets en chevauchement, en vue de coordonner les analyses des GAL concernés et leurs avis sur les projets portés, ainsi que les calendriers respectifs de programmation des projets. Il permettra, d'autre part, de connaître les caractéristiques des stratégies des partenaires, et leur évolution « in itinere ».

Enfin, les GAL pourront échanger, dans le cadre de cette instance, autour d'enjeux et de montage de projets de coopération interterritoriale plus larges, de rédaction des cahiers des charges en commun ou encore d'évaluation croisée, s'inscrivant dans la logique de coopération globale de proximité.

## 5.2 Présentation de la structure porteuse du futur GAL

### Pertinence du Territoire

Le territoire Haute Provence – Luberon sur lequel sera mise en œuvre la stratégie LEADER prend en compte les recommandations du cahier des charges de l'appel à projet régional qui vise explicitement les **territoires organisés** en Pays et en Parcs Naturels Régionaux. Ainsi, par rapport à la programmation précédente, le **GAL Haute Provence – Luberon a modifié son péri-**

**mètre d'intervention pour travailler en partenariat inter Pays et inter Parcs.**

Cette nouvelle configuration territoriale traduit le **souci de mettre en cohérence les limites du GAL avec les périmètres des territoires des Parcs et des Pays.**

### Un territoire de projets organisé en intercommunalités, Parcs et en Pays

#### Les intercommunalités

L'**intercommunalité** est bien implantée sur le territoire, avec 8 EPCI avec des évolutions très récentes : création de la Communauté d'Agglomération DLVA en 2013, fusion de Communautés de Communes .

Si leur importance et leur superficie sont inégales, elles constituent en termes de maîtrise d'ouvrage un cadre des opérations de développement local. Les communes du périmètre ont compris que **leur avenir se construit dans la coopération pour un territoire économiquement pertinent et durable.**

#### Le Parc Naturel Régional du Luberon

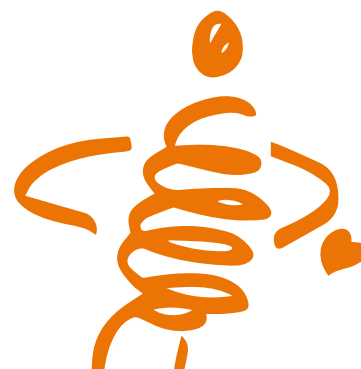
**C'est pour concilier les problématiques d'accueil des nouveaux résidents et de préservation de la qualité des paysages naturels, des terroirs et des bâtis**, que les communes du Luberon s'organisent, dès 1977, en Parc Naturel Régional.

Aujourd'hui, ce territoire s'étend de part et d'autre de la montagne de Lure, du Vaucluse aux Alpes de Haute Provence, abrite une faune et une flore d'une exceptionnelle diversité, ainsi qu'un patrimoine architectural et paysager de grande valeur.

Mais surtout, le **PNRL est un territoire vivant et peuplé** qui depuis sa création **expérimente une politique contractuelle innovante associant protection du patrimoine et développement durable.** Il met en œuvre un projet de territoire partagé par l'ensemble des communes, des 2 départements et de la Région (charte 2009-2021 en cours).

#### Le Pays de Haute Provence

C'est un **bassin de vie contrasté, territoire d'actions collectives, de réflexion et de mise en cohérence de projets à caractère économique, social, culturel ou environnemental.** Son périmètre, validé en 2002, a été construit sur la base d'un diagnostic territorial et repose sur la libre adhésion des communes. Il recoupe 2 Parcs Naturels Régionaux : celui du Luberon (18 Communes du Pays) et du Verdon (12 Communes du Pays). Il met en œuvre un projet de territoire partagé par l'ensemble des communes, (refonte de la charte de 2003 en cours).



## Un territoire LEADER reconnu, bilan des actions de développement territoriales précédentes : De LEADER I à LEADER 2007/2013 un partenariat Parc/Pays sans cesse renforcé

L'observation de l'évolution du périmètre du GAL et des moyens consacrés à la mise en œuvre des programmes LEADER successifs permet de constater la **volonté des élus locaux d'utiliser l'initiative LEADER comme un levier pour conforter le développement des territoires organisés** que sont le PNR du Luberon et le Pays de Haute-Provence, **en les dotant d'un outil d'animation efficace** pour mettre en œuvre leurs projets de territoire.

Limité au « Pays de Forcalquier » (cantons de Forcalquier, de St Etienne les Orgues, de Banon et de Reillanne), **le programme LEADER I (1991-1994)** a essentiellement permis au SIVOM pour le développement du Pays de Forcalquier, porteur de l'initiative, de se positionner comme un pôle de services aux collectivités territoriales et aux porteurs de projets publics et privés. Il a également permis aux collectivités locales de s'initier aux programmes européens, préfigurant le rôle important confié plus tard au Pays de Haute-Provence dans ce domaine.

L'expérience **LEADER II a uni le Pays de Haute Provence au PNR du Luberon**. Elle a permis une forte mobilisation des acteurs locaux, portant principalement sur la **valorisation du patrimoine rural** des communes. **L'initiative communautaire LEADER + a marqué le franchissement d'un cap supplémentaire dans la collaboration Pays de Haute-Provence / PNR du Luberon** par la création sous forme associative du GAL Luberon-Lure, doté de la totalité des crédits d'assistance technique pour mettre en œuvre le programme sur l'ensemble du territoire, les élus des deux entités Pays et Parc affichaient la volonté d'effectuer une programmation homogène sur la zone, mais également de faire bénéficier le Pays, en phase d'émergence, de l'expérience acquise par le PNR Luberon sur la thématique de la **valorisation des ressources naturelles**.

**L'articulation Pays – Parc s'est simplifiée sur la génération 2007/2013 avec la disparition de la structure juridique du GAL Luberon/Lure, au profit du portage par le Pays de Haute Provence.**

Ainsi, dans le cadre du GAL, des coopérations se sont amorcées dans de nombreux domaines.

**La candidature du territoire « Haute Provence - Luberon » à la nouvelle génération du programme LEADER qui s'ouvre en 2014 confirme la volonté politique d'utiliser ce programme comme outil d'animation territoriale au service de l'articulation des territoires organisés Parc et Pays.** Le Pays et le Parc se sont accordés pour **confier le portage de la candidature au Pays de Haute-Provence**, afin de concentrer, les missions de gestion, et de **partager leurs compétences au service de l'assistance technique du programme.**

**Le choix de l'équipe technique chargée de la mise en œuvre du programme LEADER prend en considération :**

- les recommandations du cahier des charges de l'appel à projets régional
- les enseignements tirés de l'évaluation finale de la précédente génération de programme LEADER notamment en termes de moyens humains affectés à :
  - l'accompagnement des porteurs de projets (animation, gestion)
  - la communication
  - l'évaluation

Le cadre de l'AMI préconisait en effet la mise en cohérence des moyens d'animation avec les territoires organisés.

Ainsi, les moyens de coordination, d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation seront concentrés au Pays.

Le Pays, structure porteuse, bénéficie de **l'expérience acquise en termes d'animation et de gestion des fonds européens LEADER** par le GAL Luberon-Lure, et le SIVOM avant lui.

**Les collaborateurs du Pays comme du Parc, en charge de l'animation, sont rompus aux différents programmes européens dont l'approche LEADER depuis près de 10 ans.**

Le programme LEADER 2014-2020 mobilisera **à minima 2 ETP sur 7 ans** (mi 2015, lancement du programme, à mi 2022, clôture du programme) ainsi que des **locaux** et des **moyens matériels adaptés**.

**L'ingénierie LEADER fait partie intégrante de l'ingénierie Pays comme l'équipe technique du GAL fait partie intégrante de l'équipe technique PAYS ce qui favorise le partage de compétences et d'expériences.**

De façon complémentaire, l'animation LEADER sera pleinement articulée aux missions exercées par le Parc.

## 5.3 Fonctions de l'équipe techniques du GAL

### Coordination:

- Coordination général du programme (évaluation, communication,...)
- Mise en œuvre des orientations stratégiques du Groupe d'Action Locale
- Assistance et conseil auprès du comité de programmation
- Concertation avec les partenaires financiers et techniques du programme
- Planification et animation des différentes instances du GAL
- Préparation et organisation des Comités de Programmation
- Garantie du respect de la piste d'audit
- Suivi administratif du programme en lien avec le gestionnaire LEADER (suivi des dossiers en cours, gestion des dossiers de paiements, etc.)
- Participation réseau LEADER
- Relation avec l'autorité de gestion

### Animation :

- Animation sur le territoire pour favoriser l'émergence de nouveaux projets
- Assistance technique et méthodologique maîtres d'ouvrage / montage dossiers
- Appui à la préparation et au suivi des travaux du comité de programmation
- Suivi des projets (partagé avec parrains et gestionnaire)
- Capitalisation sur des expériences exemplaires
- Participation réseau LEADER
- Organisation du rendez-vous annuel LEADER HPL

## Communication et diffusion du programme auprès des acteurs locaux :

- Diffusion des objectifs et du plan de développement du GAL
- Promotion de l'approche spécifique Leader
- Suivi du groupe de travail communication
- Gestion du site internet
- Rédaction et diffusion de la lettre info
- Elaboration des outils de communication
- Gestion administrative et financière
- Gestion administrative et financière du programme
- Contrôle des pièces lors du dépôt du dossier et lors des remontrées de dépenses
- Suivi administratif du programme en lien avec le Chef de projet
- Suivi financier du programme
- Accompagnement des porteurs de projet retenus à constituer les dossiers CERFA de dépôt de dossiers, de demande d'acomptes et de soldes.

## Evaluation :

- Mise en œuvre d'outils de suivi, d'observation et d'évaluation
- Pilotage de la démarche
- Propositions de modalités d'évaluation et de contenu (évaluation in-itinere, mi-parcours et finale)
- Rassemblement des données et informations nécessaires
- Suivi actif des travaux
- Diffusion des conclusions et enseignements
- Organisation de la consultation en vue du choix d'un prestataire externe

5.4

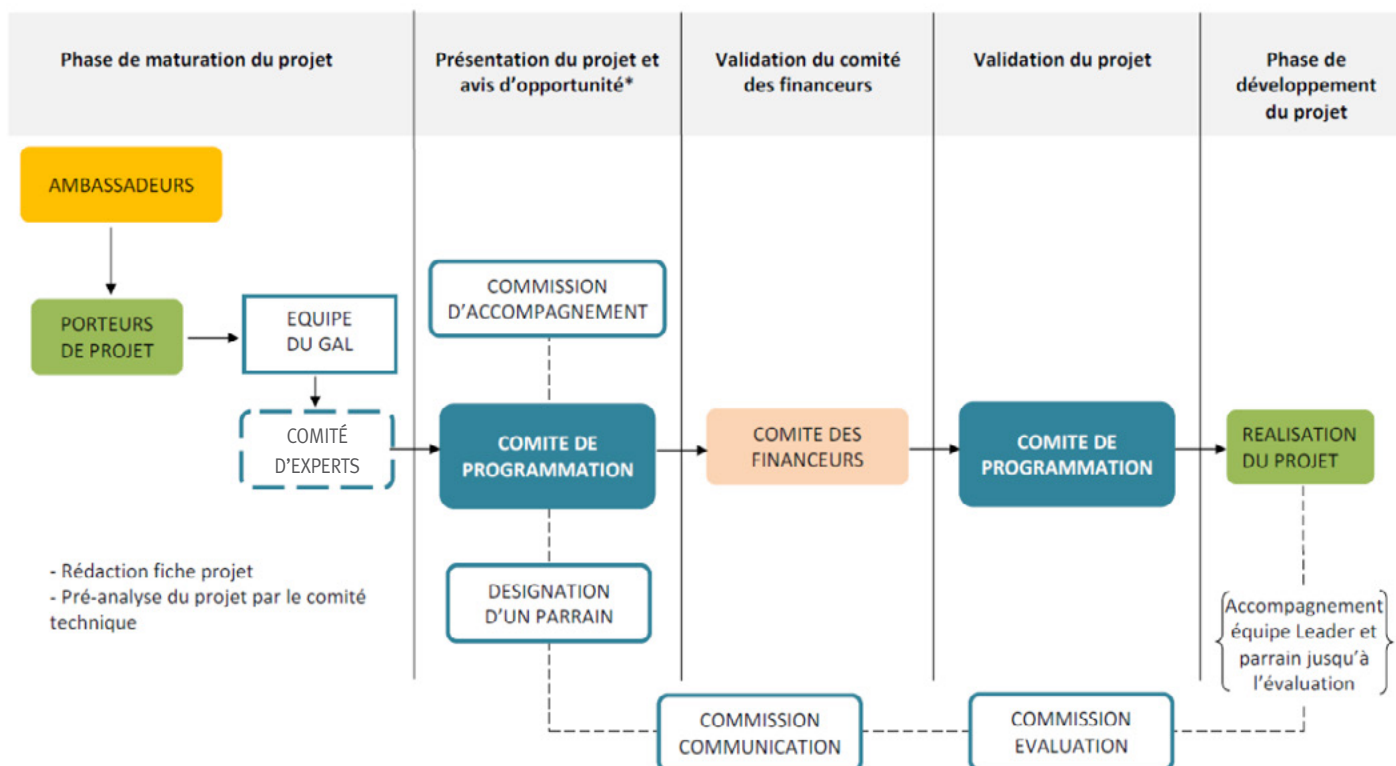
- Rédaction des conventions réglementaires
- Etablir les avis réglementaires
- Attestation de services faits
- Certifications de dépenses
- etc...

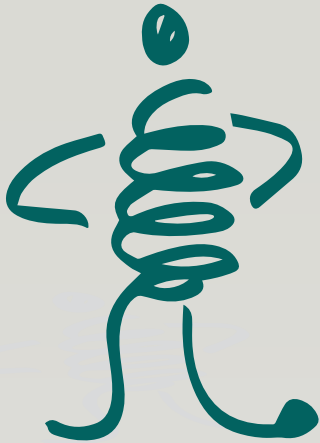
## 5.5 Mutualisation

La mutualisation en termes de méthodes et d'outils de travail, de suivi, de gestion, d'évaluation en Inter GAL est vivement souhaitée comme cela a été exprimé lors de l'accompagnement régional à l'élaboration des candidatures mais reste à construire. Comme évoqué supra, une mutualisation de la fonction gestion entre le GAL Confluences autour du Verdon et le GAL Haute Provence Luberon sera orchestrée.

De la même manière, une mutualisation de la fonction animation entre le Parc naturel régional du Luberon et le Pays de Haute Provence est à l'étude.

## 5.6 Processus LEADER simplifié





*Agir pour un territoire  
de coopérations et  
d'économie responsable !*

## Contacts

### **GAL Haute Provence-Luberon**

Pays de Haute Provence – Le Grand Carré  
BP 41 – 04300 FORCALQUIER  
Tél : 04 92 75 23 96  
contact@leader-hauteprovenceluberon.com  
www.leader-hauteprovenceluberon.com

### **Droits photographiques**

Pays de Haute Provence  
Parc Naturel Régional du Luberon  
Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure  
H. Vincent

